

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03658  
Numéro SIREN : 449 579 788  
Nom ou dénomination : T.S.FI

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2022 sous le numéro de dépôt 80481

T.S.FI  
5 rue Clodion  
75015 – PARIS

**Rapport du commissaire à la transformation et du  
commissaire aux comptes sur la transformation de la  
société T.S.FI, société à responsabilité limitée, en  
société par actions simplifiée**

---

S A I N T - M A L O

Immeuble Infinity - BP 32  
3, rue du Bois Herveau  
35405 SAINT-MALO Cedex

[www.cab-quiniou.com](http://www.cab-quiniou.com)

QUINIOU LAINE AUDIT | Société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 € | RCS 751007642 Saint-Malo | Inscrit au tableau de l'ordre des Experts-Comptables de Bretagne | Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Rennes

**T.S.FI**

Société à responsabilité limitée au capital de 6 000€

5 rue Clodion

75015 – PARIS

R.C.S. Paris N° 449 579 788

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire  
aux comptes sur la transformation de la société T.S.FI, société à  
responsabilité limitée, en société par actions simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

1. De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
2. De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composants l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le compte de résultat de la société T.S.FI au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 présente les caractéristiques suivantes :
  - o Un chiffre d'affaires de 86 899€, soit une baisse de 21,09% par rapport à l'exercice précédent ;
  - o Un résultat net déficitaire de 47 509€ contre un résultat déficitaire de 130 803€ pour l'exercice précédent ;
- Les capitaux propres de la société s'élèvent à 3 143 207€ au 31 décembre 2021 contre 3 337 416€ pour l'exercice précédent, dont un capital social de 6 000€.

## **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier ne nous a été stipulé.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint-Malo, le 21 juin 2022

**QUINIOU LAINE AUDIT**  
**Commissaire aux comptes et à la**  
**transformation**

**Gwenolé LE PROVOST**  
**Associé**

